



# Vivre à Longvilliers

MAIRIE DE LONGVILLIERS

☎ 01.30.41.33.96

Numéro édité par la

Commission Bulletin Municipal

[mairie.longvilliers@wanadoo.fr](mailto:mairie.longvilliers@wanadoo.fr)

<http://longvilliers.free.fr>

## "Garde Champêtre" Infos

MARS 2012

### ÉLECTIONS PRESIDENTIELLES DES DIMANCHES 22 AVRIL ET 6 MAI 2012. ÉLECTIONS LEGISLATIVES DES DIMANCHES 10 ET 17 JUIN 2012.

La Mairie de Longvilliers sera ouverte de 8 à 20 heures.



Vous prévoyez d'être absents, n'oubliez pas de voter par procuration. Les formalités sont gratuites et simples.

Le vote par procuration permet à un électeur absent, de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

La démarche s'effectue à la gendarmerie de Saint-Arnoult- en-Yvelines, au 20 rue Jean Moulin

Tél. : 01 61 08 32 30.

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France : une seule procuration par mandataire.

#### Démarche

Le mandant doit se présenter en personne auprès des autorités compétentes, muni d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).

Lors de l'établissement de la procuration, le mandant remplit un formulaire sur place où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.

Le mandant indique les raisons de son absence par une simple déclaration sur l'honneur prévue sur le formulaire.

#### Délais

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la mairie ne l'a pas reçue à temps.

Le mandant indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne, le 1er tour, le second tour ou les 2 tours.

#### Déroulement du vote

Le mandataire ne reçoit aucun document. C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place.

## **COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2012**

L'an 2012, le 18 janvier à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 janvier, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. ALLES, Maire.

**Présents :** M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD M. Alain CRISTOFOLI, M. Pascal GEORGE, M. Thomas ZUMBIEHL, Mme Chantal LEFEVRE, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia -Jane LACROIX.

**Absents :** , M. Alain CORDIER qui donne pouvoir à M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT et M. Francis MAILLET. **Nommé secrétaire :** M. Michel LECACHEUX.

**M. le Maire demande** aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- **1° Demande de subvention à l'Assemblée Nationale : réserve parlementaire pour l'extension du cimetière**

- **2° Demande de subvention au SDIS (Services d'Incendie et de secours des Yvelines).**

Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

**Le Conseil Municipal donne son accord sur :**

**La demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'extension du cimetière.**

**La signature de la convention de veille foncière avec la SAFER** qui peut apporter son concours technique aux collectivités locales si on signe une convention avec cet organisme.

**La demande de subvention à l'Assemblée Nationale : réserve parlementaire pour l'extension du cimetière.**

**La demande de subvention au SDIS (Services d'Incendie et de secours des Yvelines)** pour l'implantation d'une borne à incendie rue de Corblin, hameau de La Bête.

**Questions diverses :**

**Demandes de subventions 2012 non retenues :** SARRAF (Société des Amis de la Région de Rambouillet et de sa Forêt), AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques) et La Prévention Routière (Association Comité des Yvelines).

**Branchements plomb sur le hameau de Bouc Étourdi :** Le SIAEP d'Ablis va procéder au remplacement des branchements en plomb au hameau de La Bête. Mme LEFEVRE et M. LECACHEUX demandent pour le hameau du Bouc Étourdi quand cela sera réalisé, compte tenu que la commune est liée par une convention avec la Mairie de Dourdan et que celle-ci a déjà organisé ces changements pour le hameau de Rouillon. M. le Maire explique que nous allons prendre contact avec Dourdan. La réglementation prévoit que les canalisations encore en plomb soient remplacées d'ici 2013.

Pour extrait en Mairie le 19 janvier 2012

La séance est levée à 22H10

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

La population légale de notre commune, millésimée 2009 a été rendue officielle le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

<b>Population municipale :</b>	<b>514</b>
<b>Population comptée à part :</b>	<b>12</b>
<b>Population totale :</b>	<b>526</b>

Evolution de la population totale de Longvilliers

1990	376
1999	446
2006	497
2007	505
2008	512

La population de la France au 1<sup>er</sup> janvier 2012 était de 65 350 000 habitants, chiffre provisoire de l'INSEE.

**La population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

**La population comptée à part** comprend principalement les personnes vivant dans certaines collectivités (internats, casernes, hôpitaux, couvents, prisons...) mais qui ont conservé une résidence sur la commune.

Pour en savoir plus, consulter le site de l'INSEE : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) , rubrique "Population légale 2009"

## SICTOM

Région de Rambouillet

(SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères)

### CALENDRIER DU SERVICE DE COLLECTE

2012 / 2013 :

Les calendriers de collecte valables jusqu'au mois de Mars 2013, sont distribués avec ce numéro du Garde Champêtre.

**Les jours et les fréquences de ramassage sont inchangés.**

L'information figure également sur le site Internet du SICTOM de la région de Rambouillet.

[www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com), calendrier des collectes, Longvilliers.

Les calendriers de collecte sont disponibles en mairie et sur le site de la mairie <http://longvilliers.free.fr>



## ENCOMBRANTS

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert :

**0800 49 50 61**

[sictomregionrambouillet.com](http://sictomregionrambouillet.com)

## BRANCHEMENT PLOMB

Suite à la demande du Conseil Municipal, VEOLIA a confirmé que le hameau du Bouc Étourdi n'avait pas de branchements au plomb. Concernant le hameau de La Bête, les travaux sont actuellement en cours.

**Déposez votre demande dès maintenant pour garantir les meilleurs délais. N'attendez pas la dernière minute, vérifiez vos dates de validité !**

### **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**

Pièces à fournir :

- Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- Deux photos d'identité de format 3,5x 4,5 cm.
- Un justificatif de domicile.
- Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.
- Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol). Dans ce cas, l'usager devra acquitter un droit de timbre fiscal de 25 euros.

### **PASSEPORT BIOMÉTRIQUE**

Rendez-vous à la Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Contact : 01 30 88 25 30

- Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie.

### **RECENSEMENT**

Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. **Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales.** Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)

Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : [defense.gouv.fr](http://defense.gouv.fr)

### **RENTRÉE SEPTEMBRE 2012/2013**

#### **Procédé d'admission à l'École Maternelle**

Les parents seront reçus **uniquement** :

**Le mercredi 20 juin 2012 de 9h00 à 12h00 et le samedi 23 juin 2012 de 9h00 à 12h00**

Les parents viendront avec l'enfant et apporteront **impérativement**  
**les documents obligatoires à l'admission**, à savoir :

- attestation délivrée par le Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort-en-Yvelines (Mairie)
- photocopie des pages vaccination du carnet de santé de l'enfant
- **fiche de renseignements** remise par la mairie et dûment remplie.

## **SORTIES 5 CCAS**

- Jeudi 24 mai, Au théâtre Fontaine, Paris 9<sup>ème</sup>  
« Thé à la menthe ou t'es citron » Molière de la pièce comique 2011.  
47, 50 € transport et pourboire inclus.
- Goûter-Spectacle à Bonnelles, samedi 2 juin  
Les invitations seront distribuées début mai pour une réponse mi-mai.
- Enregistrement d'une émission de télévision  
Seul le transport est à la charge des participants. Date et coût à préciser.
- Voyage autour de Sarlat les 16, 17, 18 octobre 2012  
Visite des jardins du manoir d'Eyrignac, de Sarlat, Beynac, Saint Geniès, la grotte de Lascaux II  
Visite d'une ferme d'élevage de canards, et une promenade en gabare sur la Dordogne sont au programme.  
Le coût du voyage est de 330 € par personne
- Apéritif à Rochefort en octobre

## **AIDES MÉNAGÈRES ET PORTAGE DE REPAS À DOMICILE À LONGVILLIERS**

Fin juin 2012, la structure Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), qui pour notre commune de Longvilliers coordonnait les prestations d'aide à domicile (personnels d'aide ménagère et d'auxiliaires de vie ainsi que le portage de repas) sera dissoute.

Bien sûr, ces services ne seront pas interrompus, mais il se peut que quelques changements (contact téléphonique, intervenants) aient lieu. La Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yvelines (CCPFY) siégeant à Rambouillet, devrait reprendre à sa charge dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012 les prestations d'aide ménagère et d'auxiliaires de vie, alors que l'ADMR (aide à Domicile en Milieu Rural) de St Arnoult prendra le relais pour le portage de repas, tout en continuant à assumer ses services de soins à domicile et d'installation de téléalarme de surveillance pour les personnes isolées.

Les nouvelles dispositions et coordonnées seront bien sûr directement transmises aux personnes concernées. Pour tout renseignement, contactez la mairie de Longvilliers au 01 30 41 33 96

## **INSECTES / GUÊPES / FRELONS / ABEILLES**

Les pompiers de Saint Arnoult en Yvelines ne se déplacent plus pour la destruction de nids d'insectes tels que guêpes et frelons. Il faut s'adresser à des intervenants privés.

### **Pour les insectes, guêpes et frelons :**

Mr Sébastien JACOUD de Longvilliers effectue la destruction d'insectes, guêpes et frelons.

Tel : 06 18 00 60 12 - Courriel : [sebastien.jacoud@wanadoo.fr](mailto:sebastien.jacoud@wanadoo.fr)

### **Pour les abeilles, des apiculteurs enlèvent gratuitement les essaims.**

Il est important d'agir rapidement afin que l'essaim ne s'installe, et rende l'intervention de l'apiculteur plus difficile.

Quatre apiculteurs des environs récupèrent les essaims :

Mme LAROCHE - HADDADENE de Longvilliers Tel : 01 30 41 49 97 et 06 83 05 89 23

Mr Christophe EVAIN de Dourdan Tel : 06 19 27 27 04

Mr et Mme René GUILLAUME de Saint Arnoult en Yvelines Tel : 01 30 59 30 55,  
portables 06 89 80 57 66 et 06 83 53 37 41

Mr Cyril WAY de Villeconin (qui a des ruches à Bouc Étourdi) Tel : 01 69 92 27 54,  
portable 07 86 83 75 48.

### **KERMESSE DU GROUPEMENT PAROISSIAL**

**Dimanche 13 mai 2012**

**au presbytère de St Arnoult-en-Yvelines  
81, rue Charles de Gaulle  
à partir de 14h30**

**GRANDE TOMBOLA  
dotée de nombreux lots  
Tirage sur place le 13 mai vers 18h00**

### **SERVICE PUBLIC**

**Le portail de l'administration française**

Vos droits et vos démarches.  
La première réponse à vos questions.

**Tel : 3939**

Allô, service public 0.12 €/min TTC à partir  
d'un poste fixe

[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

### **Passage à l'heure d'été dimanche 25 mars 2012**

***Publié le 12.03.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)***

Le passage à l'heure d'été aura lieu dimanche 25 mars 2012 à 2 heures du matin. Vous devrez rajouter 60 minutes à l'heure légale. Il sera alors 3 heures.

Le changement d'heure a été instauré en France à la suite du choc pétrolier de 1973-1974. Depuis 1998, les dates de changement d'heure ont été harmonisées au sein de l'Union européenne. Dans tous les pays membres, le passage à l'heure d'été s'effectue le dernier dimanche de mars et le passage à l'heure d'hiver, le dernier dimanche d'octobre.

Le passage à l'heure d'hiver aura lieu dimanche 28 octobre 2012 à 3 heures du matin.

## JOURNÉES des PLANTES

### **COURSON**

La 56<sup>ème</sup> édition des journées des plantes de Courson se déroulera les 18, 19, 20 mai prochains.

Ouvert au public : vendredi 18 :14 h - 19h

Samedi 19 et dimanche 20 : 10 h -19 h

Achat de billets sur place : Tarif normal 17 €

Tarif réduit 12€

Achat de billets en ligne sur le site [fnac.com](http://fnac.com) (à partir du 30 mars)

Plein tarif : 15€

Tarif adhérent : 12 €

1 pass pour 2 jours à 24 € à commander sur [domaine-de-courson@orange.fr](mailto:domaine-de-courson@orange.fr)

Avec un thème d'actualité et d'environnement : le climat fait des siennes ? Les plantes répondent !  
8 conférences (dont 6 autour du thème). 255 exposants venus de toute l'Europe.

### **SAINT JEAN DE BEAUREGARD**

La fête des plantes à St Jean de Beauregard aura lieu les 30, 31 mars et 1<sup>er</sup> Avril 2012 de 10 h à 18 h, plus de 200 exposants seront présents. Avec point d'orgue, les plantes TGV pour jardin express, pour tous ceux qui veulent rapidement profiter de leur jardin, leur balcon et leur terrasse.

Venez découvrir les conférences, les démonstrations et animations.

Tarifs normal 12€ - réduit 9 €.

Tel : 01 60 12 00 01

[www.domsaintjeanbeauregard.com](http://www.domsaintjeanbeauregard.com)

### JAZZ À TOUTE HEURE

Dimanche 8 avril 2012

Randonnée & JAZZ

**9h00** – Mairie de Rochefort-en-Yvelines

Thème : Voyage au temps des ménestrels

Guide : Anne-Claire SACHOT,

Gratuit mais inscription obligatoire sur

[www.jazzatouteheure.com](http://www.jazzatouteheure.com)

**11h30** – APERO JAZZ

Les écuries de Rochefort-en-Yvelines

(Voir programmation sur notre site)

Concert gratuit et verre de l'amitié

**17h00** – Mélanie DAHAN Salle des fêtes

Rochefort en Yvelines 26€ / 12€

### LA FÊTE DES VOISINS

pour se rencontrer, se parler, se serrer la main,  
mieux se connaître.

Comme nous le faisons depuis 2006, nous vous proposons de nous réunir pour un pique-nique champêtre dans chaque hameau. Les organisateurs proposent pour :

- Le Bourg : le dimanche 3 juin
- Le Bouc Étourdi : le samedi 2 juin
- La Bête / Morsang : le samedi 2 juin
- Reculet / Gd Plessis: le dimanche 3 juin
- Pt Plessis/St Fargeau: le samedi 9 juin

## **PARCOURS D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE**

Réflexion et découverte  
de différents métiers  
pour construire  
son projet professionnel.

### **CLUB EMPLOI**

Aide à la rédaction de votre CV  
et lettre de motivation,  
recherche d'offres, appels  
téléphoniques auprès  
d'employeurs, etc.  
**Tous les jeudis à 09h30**

### **SIMULATIONS ENTRETIENS**

Tous les lundis, sur rendez-vous  
**Pour ces ateliers, l'inscription  
se fait au : 01 34 83 34 12**

### **BILAN PSYCHO-PROFESSIONNEL ET ESPACE ECOUTE EMPLOI À RAMBOUILLET**

Aude, psychologue, apporte  
toutes les semaines un appui  
spécialisé pour aider les jeunes à  
définir leur projet professionnel  
ou permettre de débloquer les freins  
personnels qui gênent l'accès à l'emploi.  
Les lundis et jeudis, de 10h à 17h,  
sur rendez-vous.

Mission Locale Intercommunale  
de Rambouillet  
Galerie Marchande  
2-6, rue Chasles – 78120 Rambouillet  
Tél. 01 34 83 34 12  
[www.mission-locale-rambouillet.fr](http://www.mission-locale-rambouillet.fr)  
Du lundi au vendredi : 9h-12h & 14h-17h  
(16h le vendredi)

## **IFABTP**

**Institut de formation par alternance**

Journées portes ouvertes :

- Mercredis 2 mai et 6 juin 2012 de 14h00 à 17h00

Liste des formations dispensées à l'IFABTP :

- Pré apprentissage (15 ans à la date de la rentrée)
- CAP Maçon
- CAP Couvreur
- CAP Préparation et réalisation d'Ouvrages  
Electriques - PROELEC - (Électricien du bâtiment)
- CAP Installateur Sanitaire (Plombier)
- CAP Installateur Thermique (Chauffagiste)

École de la Chambre de Commerce et d'Industrie  
Versailles Val-d'Oise/ Yvelines 21, rue du Chantier  
d'Hérubé 78410 AUBERGENVILLE  
tél : 01 30 90 54 00  
Fax : 01 30 90 17 78 [www.versailles.cci.fr](http://www.versailles.cci.fr)

### **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES**

\*\*\*\*\*

le nouveau numéro de téléphone  
**0820 25 78 10** (0,12 € la minute)  
7 jours/7 et 24heures/24

- paiements, droits, attestations, infos  
pratiques
- du lundi au vendredi de 9H à 16H en  
direct avec un conseiller

### **OFFRE D'EMPLOI**

La Maison Triolet-Aragon recherche un  
agent d'entretien (CDD 3 mois ou plus à  
raison de 25h/semaine). Envoyer CV et lettre  
de motivation à : [info@maison-triolet-  
aragon.com](mailto:info@maison-triolet-aragon.com)

### **FERMETURE DE L'AUTOROUTE A 10**

En raison de travaux de réfection de chaussée  
sur l'A10 dans le sens Paris/Province, la bretelle  
de sortie N°10 Dourdan sera fermée du 2 au 6  
avril de 21h00 à 6h00.



### **Vous avez travaillé en France et au Portugal ? Venez faire le point sur votre retraite**

L'Assurance retraite d'Ile-de-France organise **du 13 au 15 juin 2012** en partenariat avec le Centro Nacional de Pensões, des journées d'information retraite franco-portugaises.

Des conseillers de la caisse de retraite portugaise et des représentants de l'Assurance retraite Ile-de-France, de la Mutualité sociale agricole (MSA), de l'Agirc-Arrco répondront à toutes vos questions. Si vous avez été artisan, commerçant ou gérant de société au cours de votre carrière, un dossier du Régime social des indépendants (RSI) vous sera remis.

#### **Modalités d'inscription**

Pour participer, vous devez vous inscrire **avant le 21 mai 2012** :

- par internet, en adressant vos coordonnées (nom, prénom, téléphone, numéros de sécurité sociale français et portugais) à l'adresse suivante : [ri-franco-portugaises@cnav.fr](mailto:ri-franco-portugaises@cnav.fr)
- par courrier, en renvoyant le bulletin d'inscription, disponible dans le réseau d'accueil de l'Assurance retraite et chez ses partenaires (Cpam, Caf, Cicas, ambassades, consulats...), à l'adresse suivante : Cnav – Communication externe Ile-de-France (14411) – 75951 Paris cedex 19

### **SALON DES SÉNIORS 2012**

Profitez du Salon des Seniors pour faire le point sur votre retraite. Réunis sur un seul stand, l'Agirc et l'Arrco, l'Assurance retraite et le RSI répondent à toutes vos questions concernant la retraite des salariés, des travailleurs indépendants et vous informent sur les aides et dispositifs en faveur du maintien à domicile. Cela se passe au **centre des expositions de la Porte de Versailles du 29 au 31 mars 2012**.

#### **Rendez-vous au Salon des Seniors hall 2-2**

**Espace Retraite et Protection sociale.**

**Parc des expositions de Paris**

**(Métro Porte de Versailles- ligne 12).**

Des invitations gratuites seront disponibles quelques jours avant l'ouverture du salon sur [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr), [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr), [www.rsi.fr](http://www.rsi.fr) .

## COMITÉ DES FÊTES

**"Vide grenier" du Dimanche 29 avril** route de Rochefort à Longvilliers.

Vous avez envie de faire du tri dans vos sous-sols ou greniers, profitez de cette journée pour le faire, nous vous attendons. Vous n'avez rien à vendre, venez chiner parmi tous les exposants, peut-être trouverez-vous votre bonheur.

Pour y participer, fournir la photocopie de votre pièce d'identité et le règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes (5 euros le mètre linéaire).

Inscriptions à déposer en Mairie de Longvilliers à partir du 1<sup>er</sup> avril ou bien par téléphone au 01 30 88 41 94 entre 19h00 et 21h00.

## **LA DUCHESSE D'UZÈS UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !**



**L'UNION de ROCHEFORT-LONGVILLIERS  
VOUS INVITE**



**Vendredi 30 mars prochain à 20h30,  
salle des fêtes de Rochefort-en-Yvelines**

**à la conférence sur la duchesse d'Uzès donnée par Patrick de Gmeline, historien,  
auteur du livre "La duchesse d'Uzès".**

Le conférencier vous contera la personnalité hors du commun de cette "duchesse touche à tout" comme il la qualifie. Passionnée de chasse à courre la duchesse, maître de l'équipage "Rallye Bonnelles", résidait la majeure partie de son temps au château de Bonnelles dont elle était propriétaire. La meute de son équipage se trouvait dans les communs du château de la Celle-les-Bordes.

Patrick de Gmeline est l'auteur de plus de vingt livres consacrés en grande partie à l'histoire des deux guerres mondiales. Il est reconnu, à ce titre, comme l'un des meilleurs écrivains de la période contemporaine. Il reçut plusieurs prix littéraires. Dès 20 h, le vendredi 30 mars, il dédicacera "La duchesse d'Uzès" et présentera quelques-uns de ses ouvrages les plus récents.

Ouverture des portes dès 20 h 00 - Droit d'entrée adultes : 5 €

Les demandes d'informations peuvent être adressées à : [unionrl@free.fr](mailto:unionrl@free.fr)



## **BIBLIOTHÈQUE**

Une exposition consacrée à la duchesse d'Uzès se tient à la bibliothèque municipale de Rochefort-en-Yvelines du 17 mars au 7 avril 2012 aux heures d'ouverture de la bibliothèque.



L'heure du Conte aura lieu le Mercredi 28 Mars à 15h30.

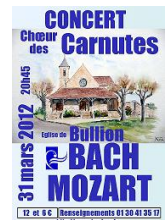
## CALENDRIER DES FÊTES PASCALES

LONGVILLIERS fait partie du Groupement paroissial de St Arnoult-en-Yvelines. Le calendrier des célébrations pour les fêtes pascales de 2012 est le suivant :

- Messe des Rameaux :
  - o le 31 mars à 18h00 à l'église de Bullion
  - o le 1<sup>er</sup> avril à 9h45 à l'église de Clairefontaine
  - o le 1<sup>er</sup> avril à 11h00 à l'église de St Arnoult-en-Yvelines
- Jeudi Saint, le 5 avril :
  - o à 19h30 à l'église de Clairefontaine
- Vendredi Saint, le 6 avril :
  - o Chemin de Croix :
    - à 15h00 à l'église de St Arnoult-en-Yvelines
  - o Vénération de la Croix :
    - à 19h30 à l'église de Longvilliers
- Samedi Saint, le 7 avril :
  - Vigile pascale à 20h30 à l'église de St Arnoult-en-Yvelines
- Dimanche 8 avril, Fête de Pâques :
  - o à 10h30 à l'église de La Celle les Bordes
  - o à 11h00 à l'église de St Arnoult-en-Yvelines

Le Père BASSONON, curé du Groupement paroissial, le Père VILLAIN, au presbytère de Clairefontaine, et tous les responsables du Groupement, vous souhaitent de passer de très bonnes fêtes de Pâques, en famille, dans la joie et dans la paix.

## CONCERT ANNUEL DU CHŒUR DES CARNUTES



### **Bach et Mozart au programme 2012.**

Ce concert de printemps aura lieu le samedi 31 mars, à 20h45, à l'église de Bullion.

Il comporte :

- une partie vocale avec de la musique russe, française, anglaise et japonaise : trois versions du "Tebe Poiem", des extraits d'opéras de Rameau, Lully et Purcell, et une berceuse traditionnelle du Japon.
- une partie instrumentale avec un concerto de Bach.
- une partie voix et instruments avec le Kyrie « Christe, du Lamm Gottes » de JS Bach, et deux motets de Mozart, "Veni Sancte Spiritu" KV47 et "Inter natos mulierum" KV72.

Le chœur « Les Carnutes », créé en 1979, est animé depuis sa création par Françoise Lievens Souday. Au répertoire figurent des œuvres de musique profane et sacrée, s'étendant de façon variée de la fin du Moyen-Âge jusqu'à la période contemporaine. Les œuvres majeures sont accompagnées par un ensemble instrumental.

Une quarantaine de choristes se retrouvent ainsi une fois par semaine et quelques week-ends par an pour le travail et le plaisir, et donnent 3 à 4 concerts dans l'année.

Places à 12 Euros pour les adultes, 6 euros pour les jeunes.

Informations au 01 30 41 35 17 ou sur le site <http://carnutes.free.fr/>

## BRUITS ET NUISANCES

### RAPPEL

**\*Les articles 6, 7, 8 sont maintenus (sauf arrêté préfectoral exceptionnel, en cas de sécheresse par exemple) jusqu'au 15 mai 2012.**

**Par la suite, la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 (NOR : DEVR1115467C) interdisant tout brûlage de déchets verts de jardins et de parcs, assimilés à des déchets ménagers, sera interdit toute l'année, conformément à l'annexe II de l'article R 541-8 du code de l'environnement.**

**Article 2** : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

**Article 3** : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installation de ventilation, de chauffage et de climatisation ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. Les propriétaires ou utilisateurs de piscines individuelles sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de gêne pour le voisinage.

**Article 4** : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- |                                 |                                     |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| - les jours ouvrables           | de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 |
| - les samedis                   | de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 |
| - les dimanches et jours fériés | de 10h00 à 12h00                    |

Les travaux réalisés par des entreprises chez les particuliers ne sont pas concernés par cet article. Ils relèvent des prescriptions des articles 4 et 5 de l'arrêté préfectoral susvisé.

**Article 5** : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé. Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

**Article 6** \* : Le brûlage des feuilles mortes et tous les déchets de jardin, à l'exclusion de tous autres déchets, est **autorisé du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mai tous les jours sauf dimanches, fêtes et jours fériés, du lever du soleil à 17 heures**, sauf en cas de sécheresse où toute personne est tenue de se conformer à l'arrêté préfectoral.

**Article 7** \* : Tout feu de jardin devra être complètement éteint à l'expiration de ces délais.

**Article 8** \* : Il est formellement interdit de procéder à l'allumage de ces feux dans un périmètre de moins de 30 mètres autour des constructions.

**Article 9** : Mr le Maire de LONGVILLIERS et les services de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Tous les déchets des particuliers sont acceptés gratuitement dans les déchèteries de Saint Arnoult et Yvelines et Bonnelles.**